

Enquête publique relative au projet A31 bis – tronçon nord

Contribution de l'association Paysages de France



**Paysages
de France**

Association agréée
dans le cadre national
au titre des articles
L.141-1, R.141-2 à R.141-20
du Code de l'environnement
et habilitée pour prendre part
au débat sur l'environnement
au sein d'instances consultatives.

Agréée par le ministère
de la Justice au titre
de l'article 54,1°
de la loi n° 71-1130
du 31 décembre 1971

SIRET 408 613 859 00029

Comité d'honneur :
- Arcabas,
artiste-peintre
- Jean Cabanel,
ancien chef de la Mission
du Paysage
- Gilbert Durand,
philosophe
- Alain Finkielkraut,
philosophe, membre
de l'Académie française
- Albert Jacquard,
généticien
- Louédin,
artiste-peintre
- Michel Maffesoli,
sociologue
- François Morel,
artiste
- Edgar Morin,
sociologue
- Hubert Reeves,
astrophysicien

L'association Paysages de France souhaite attirer l'attention de la commission d'enquête sur les conséquences paysagères et patrimoniales particulièrement graves du projet A31 bis dans le secteur de Florange, Terville et du domaine de Bétange.

Le projet soumis à enquête prévoit notamment la création d'un nouveau contournement autoroutier à l'ouest de Thionville, comprenant un tunnel et des infrastructures routières de très grande ampleur. Dans le secteur de Bétange, ce dispositif entraînerait l'installation d'un corridor routier de plusieurs voies, accompagné d'équipements techniques, d'écrans antibruit, d'éclairages et d'aménagements connexes profondément incompatibles avec la qualité paysagère et historique du site.

Or, le domaine de Bétange constitue un ensemble patrimonial remarquable, désormais intégralement protégé au titre des Monuments historiques : château, parc, grille d'enceinte et allée des Marronniers. Ce site représente un des rares grands paysages historiques préservés dans un territoire déjà fortement marqué par l'urbanisation et les infrastructures linéaires.

Le projet aurait pour conséquence immédiate d'installer une infrastructure autoroutière en covisibilité directe avec ce paysage historique. L'effet cumulé des voies rapides, des flux de circulation, des dispositifs antibruit et des futures zones d'activités transformerait durablement la perception du site et banaliserait un ensemble patrimonial reconnu pour sa valeur culturelle, écologique et paysagère.

Cette atteinte est d'autant plus préoccupante que le domaine de Bétange est explicitement identifié par l'Autorité environnementale comme le principal enjeu patrimonial du projet. Celle-ci demande un approfondissement de l'analyse paysagère ainsi qu'une vigilance renforcée concernant l'insertion du projet dans ce secteur sensible. Les garants de la concertation ont eux aussi souligné que la question ne se limite plus à la seule allée des Marronniers mais concerne désormais l'ensemble du domaine et son rôle structurant dans l'équilibre du paysage local.

Au-delà du patrimoine bâti, le projet contribuerait à accentuer la fragmentation visuelle et écologique d'un territoire déjà très artificialisé. Le domaine de Bétange et la forêt domaniale voisine constituent aujourd'hui un vaste poumon vert de près de 300 hectares dans un environnement fortement contraint par les infrastructures de transport.

L'urbanisation supplémentaire envisagée autour du site, notamment à travers la création d'une zone d'activités économiques, accentuerait encore la consommation d'espaces agricoles et l'encerclement du domaine.

L'association considère que les solutions alternatives n'ont pas été suffisamment étudiées, alors même que plusieurs pistes permettraient de répondre aux besoins de mobilité sans porter une atteinte irréversible aux paysages et au patrimoine.

Parmi ces alternatives figurent notamment :

- la priorité donnée à l'optimisation de l'A31 existante ;
- le développement d'une voie réservée au covoiturage et aux transports collectifs dans la continuité des aménagements réalisés côté luxembourgeois ;
- l'étude de dispositifs de gestion dynamique des voies dans la traversée de Thionville ;
- le report d'une partie des flux vers des solutions de mobilité plus sobres telles que le ferroviaire, le ferroutage ou les transports collectifs structurants.

Si le projet devait néanmoins être poursuivi, il apparaît indispensable de renforcer très fortement les mesures de protection paysagère et patrimoniale. Cela implique notamment :

- la réalisation d'une tranchée couverte continue dans le secteur de Bétange afin de limiter les impacts visuels, sonores et lumineux ;
- l'absence totale de nouvelle urbanisation ou de zone d'activités à proximité immédiate du parc et de l'allée des Marronniers ;
- la préservation intégrale de l'allée historique et de son système racinaire ;
- une véritable étude paysagère indépendante portant sur les covisibilités, les perceptions lointaines et les effets cumulés des infrastructures.

Dans un territoire déjà fortement marqué par les infrastructures et les ruptures paysagères, la préservation du domaine de Bétange constitue un enjeu d'intérêt général. La destruction progressive de ce paysage historique serait irréversible et contradictoire avec les objectifs affichés de protection du patrimoine, de sobriété foncière et de qualité du cadre de vie.

Pour ces raisons, l'association Paysages de France demande que le projet soit profondément revu afin de privilégier des solutions de mobilité compatibles avec la sauvegarde des paysages, du patrimoine historique et des espaces naturels du secteur de Bétange.